

FR469852

## BASE ÉLÈVE, UN FICHER QUI EN CROISE BEAUCOUP D'AUTRES.

La multiplication des administrations en possession des informations personnelles de vos enfants, ainsi que la faillibilité de tout système de protection informatique, fait que nul ne peut sérieusement en garantir la confidentialité. Or le parcours scolaire de vos enfants intéresse beaucoup de monde, à commencer par leurs futurs employeurs, la police et la justice.

Plusieurs lois rendent déjà possible le croisement des données de la Base élève avec d'autres fichiers. Ainsi, celle du 5 mars 2007 permet aux établissements scolaires de divulguer à d'autres administrations, et aux élus locaux, des informations confidentielles dans le cadre de la prévention de la délinquance. Un décret du 14

février 2008 autorise les maires à créer un fichier informatique de l'absentéisme scolaire, accessible à tout élu ayant reçu délégation et à tout agent municipal désigné. Ce dispositif servira à informer le président du Conseil général qui pourra aller jusqu'à suspendre tout ou partie des allocations familiales.

# À L'ÉCOLE NOS ENFANTS SONT FICHÉS

*"on ne s'en  
fiche pas !"*

Pour en savoir plus, consultez [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

éducation  
**Sud**

